CHAPITRE XVII

DE LA RAISON NATURELLE EN THÉOLOGIE

SOMMAIRE. — La raison naturelle est la troisième source théologique. Nous avons à la considérer dans son *usage* et dans son *abus*.

1. Usage de la raison en théologie.

1. Le *théologien* est le savant qui applique toutes ses facultés intellectuelles à l'intelligence de la révélation. — Pour constituer la théologie, c'est-à-dire la connaissance raisonnée des affirmations divines, il se met d'abord en état de posséder les sciences humaines, qui lui fournissent les principes et les faits à l'aide desquels il déduira les conclusions nécessaires ou utiles qui ont rapport à la religion surnaturelle. Or c'est au travail de la raison qu'est due l'acquisition de ces sciences.

2. Comme avant de croire à la parole de Dieu il faut savoir que Dieu existe et qu'il est souverainement véridique, le théologien établit par des preuves rationnelles l'existence de Dieu et sa véracité.

Après avoir posé ce préambule fondamental de la foi, le théologien, continuant à s'éclairer des lumières de la raison, résout, dans la *Dogmatique préliminaire,* toutes les questions relatives à la religion naturelle, à la possibilité, à la nécessité, aux signes, aux sources de la Révélation; puis, à l'aide de la sainte Écriture et de la Tradition, considérées comme documents historiques, et abstraction faite de leur caractère divin, il prouve l'existence d'une religion révélée depuis le commencement du monde jusqu'à Notre-Seigneur Jésus-Christ et aux Apôtres, ainsi que l'établissement de l'Église, dont l'autorité suprême réside dans le Pontife romain.

Connaissant le magistère infaillible de l'Église, nous sommes tenus de croire tout ce qu'elle nous enseigne comme révélé de Dieu. Mais la foi ne met pas fin au rôle de la raison. C'est aux principes de la raison et aux procédés de la dialectique qu'a recours le théologien lorsque, dans la *Théologie dogmatique* pro-

prement dite ou spéciale, comme dans la *Théologie morale,* il se propose de prouver l'existence des vérités révélées, de les éclaircir, de les développer et de les mettre en ordre.

Pour *prouver* qu'un dogme appartient à la Révélation chrétienne, le théologien cite, en les expliquant, les décisions de l'Église, les textes de la sainte Écriture et de la Tradition, qui établissent la vérité de ce dogme; ordinairement il ajoute une preuve dite de *raison théologique,* qui consiste à démontrer que la thèse proposée se déduit plus ou moins prochainement d'une vérité révélée. Outre cette dernière preuve, il en emploie quelquefois d'autres de *pure raison,* surtout en morale.

Pour *éclaircir* la vérité révélée, le théologien cherche à la mettre en lumière par diverses comparaisons qu'il emprunte à l'ordre naturel des choses physiques ou morales, et à les rendre de plus en plus croyables par les rapports de convenance et d'harmonie qu'il constate entre cette vérité et d'autres vérités révélées ou non.

Le théologien *développe* le dogme lorsque, au moyen des vérités naturelles, il en tire des propositions appelées *conclusions théologiques;* lesquelles peuvent être : *voisines* ou *approchées* de la foi; *certaines, approchant de la certitude,* ou simplement *probables,* de sorte que les propositions opposées à ces conclusions sont appelées *approchant de l'hérésie, erronées, improbables, téméraires,* etc.

C'est particulièrement en morale, dans la solution des *cas de conscience,* que le théologien fait l'application la plus remarquable des lumières de la raison naturelle. On résout un cas de conscience au moyen d'un syllogisme dont la *majeure* est une vérité révélée ou tirée plus ou moins médiatement d'une vérité révélée; la *mineure,* le cas ou fait particulier, avec toutes ses circonstances morales; et la *conclusion,* le rapport de convenance ou de discordance entre ce cas et la règle posée dans la majeure.

Ce n'est pas assez pour le théologien de prouver, d'éclaircir et de développer chaque dogme en particulier. Comme la raison éprouve le besoin de saisir le lien qui unit les choses et de les classer suivant leurs rapports de subordination et de coordination, le théologien *met en ordre* les vérités révélées, ainsi que les conclusions qu'il en a déduites, afin d'en faire un corps de doctrine, un ensemble scientifique.

Enfin la théologie n'a pas seulement à *démontrer* la vérité de la foi catholique à ceux qui l'ignorent; elle a aussi à la *défendre* contre ceux qui l'attaquent. Les ennemis de la vraie foi

empruntent leurs armes à la philosophie, à l'histoire, aux sciences naturelles. Le théologien, se plaçant sur leur terrain, démontre que les sciences humaines, loin d'être hostiles à la révélation, témoignent de plus en plus en sa faveur.

2. Abus de la raison en théologie.

3. Dieu, ayant fixé à l'homme une fin surnaturelle qui est la vision de l'essence divine au delà de la vie présente, lui a révélé toutes les vérités qu'il doit croire pour atteindre cette fin. Parmi ces vérités, il en est qui sont incompréhensibles et indémontrables. Les dogmes révélés ont été confiés à l'Église, à qui seule il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation de la sainte Écriture et des Traditions divines. — La raison humaine doit donc admettre : 1° l'ordre surnaturel et la révélation ; 2° les mystères ; 3° le magistère infaillible de l'Église.

4. Par conséquent, c'est un abus de la raison :

1° De rejeter le surnaturel et la Révélation, et de ne vouloir reconnaître d'autres vérités que les vérités de l'ordre naturel, comme le font les rationalistes et les naturalistes ;

2° De prétendre, comme ont osé l'avancer, dans le siècle dernier, les théologiens allemands, que la Révélation divine ne renferme pas de mystères proprement dits, mais que tous les dogmes de la foi peuvent être compris et démontrés par une raison cultivée, à l'aide de principes naturels[a] ;

3° De donner aux dogmes révélés un sens différent de celui qu'a tenu et que tient l'Église : « Si quelqu'un dit que les dogmes définis par l'Église peuvent recevoir, par suite du progrès de la science, un sens différent de celui qu'a tenu et que tient l'Église : qu'il soit anathème[1]. »

Tels sont les principaux abus de la raison humaine, lorsqu'elle porte ses investigations dans le domaine religieux. Elle a, dans ce domaine, bien des choses à explorer. L'Église l'encourage à cultiver la science sacrée, elle approuve et bénit tous les progrès qu'elle peut y accomplir ; mais, dépositaire fidèle et interprète infaillible de la parole de Dieu, elle a le droit et le devoir de réprimer ses révoltes et ses témérités, et de lui rappeler que, sans l'obéissance absolue à son magistère, elle ne peut se maintenir dans les limites de la vérité.

[a] Cette erreur a été condamnée par le Concile du Vatican (Constitution *Dei Filius*, ch. IV, *De la foi et de la raison*, can. 1) ; et dans le *Syllabus*, Prop. IX.

[1] CONCILE DU VATICAN, Constitution *Dei Filius*, ch. IV, De la Foi et de la Raison, can. 3. — Cf. le *Syllabus*, Propositions X, XI, XII, XIV.

ÉPILOGUE

« Si ma religion était fausse, dit La Bruyère, je l'avoue, voilà le piège le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer : il était inévitable de ne pas donner tout au travers et de n'y être pas pris. Quelle majesté, quel éclat des mystères ! Quelle suite et quel enchaînement de toute la doctrine ! Quelle raison éminente ! Quelle candeur ! Quelle innocence de mœurs ! Quelle force invincible et accablante des témoignages rendus successivement et pendant trois siècles entiers par des millions de personnes, les plus sages, les plus modérées, qui fussent alors sur la terre, et que le sentiment d'une même vérité soutient dans l'exil, dans les fers, contre la vue de la mort et du dernier supplice ! Prenez l'histoire, ouvrez, remontez jusqu'au commencement du monde, jusqu'à la veille de sa naissance ; y a-t-il rien de semblable dans tous les temps ? Dieu même pouvait-il jamais mieux rencontrer pour me séduire ? Par où échapper ? Où aller, où me jeter, je ne dis pas pour trouver rien de meilleur, mais quelque chose qui en approche ? S'il faut périr, c'est par là que je veux périr : il m'est plus doux de nier Dieu que de l'accorder avec une tromperie si spécieuse et si entière. Mais je l'ai approfondi, je ne puis être athée ; je suis donc ramené et entraîné dans ma religion : c'en est fait[1]. »

Quelle ne doit donc pas être notre admiration, notre amour, pour l'Église de Jésus-Christ ! « O sainte Église de Rome, s'écrie Joseph de Maistre, tant que la parole me sera conservée, je l'emploierai pour te célébrer ! Je te salue, Mère immortelle de la science et de la sainteté ! *Salve, magna Parens !* C'est toi, qui

[1] LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XVI.